

# **Arrêté du 27/06/22 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale des ministères chargés de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer**

(JO n° 150 du 30 juin 2022)

---

NOR : TREK2216889A

## **Vus**

La Première ministre, la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et la ministre de la transition énergétique,

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale des ministères chargés de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale des ministères chargés de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer ;

Vu l'avis du comité technique spécial du secrétariat général en date du 7 juin 2022,

Arrêtent :

## **Article 1er de l'arrêté du 27 juin 2022**

L'arrêté du 9 juillet 2008 susvisé est modifié conformément aux dispositions des articles 2 à 7 du présent arrêté.

## **Article 2 de l'arrêté du 27 juin 2022**

Les septième et huitième alinéas de l'article 2 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« - la direction du numérique ;

« - le service du pilotage et de l'évolution des services ; ».

## **Article 3 de l'arrêté du 27 juin 2022**

Les articles 2.7, 2.7.1, 2.7.2, 2.7.3, 2.7.4 deviennent respectivement les articles 2.8, 2.8.1, 2.8.2, 2.8.3, 2.8.4.

## **Article 4 de l'arrêté du 27 juin 2022**

I. L'article 2.8 devient l'article 2.7.

II. Au premier alinéa de l'article 2.7, les mots : « Le service » sont remplacés par les mots : « La direction ».

## **Article 5 de l'arrêté du 27 juin 2022**

Les articles 2.8.1, 2.8.2, 2.8.3 deviennent respectivement les articles 2.7.1, 2.7.2, 2.7.3.

## **Article 6 de l'arrêté du 27 juin 2022**

Au huitième alinéa de l'article 5, les mots : « directeur général des mobilités » sont remplacés par les mots : « directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités ».

## **Article 7 de l'arrêté du 27 juin 2022**

Au quatrième alinéa de l'article 7.4, les mots : « (service du numérique) » sont supprimés.

## **Article 8 de l'arrêté du 27 juin 2022**

Le présent arrêté entre en vigueur le 1er juillet 2022.

## **Article 9 de l'arrêté du 27 juin 2022**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 27 juin 2022.

La Première ministre,  
Pour la Première ministre et par délégation :  
Le secrétaire général,  
G. Leforestier

La ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le secrétaire général,  
G. Leforestier

La ministre de la transition énergétique,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le secrétaire général,  
G. Leforestier

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-270622-modifiant-larrete-9-juillet-2008-portant-organisation-administration>